

( 1 )

( N° 300. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 1855.

---

Concession d'un chemin de fer de Tubise aux Acren, par Enghien <sup>(1)</sup>.

---

*Amendement présenté par MM. DE PORTEMONT, DE NAEYER, DE RUDDERE DE TH  
LOKEREN, MOXHON, DE DECKER, MASCART, LELIÈVRE et TREMOUROUX.*

### ARTICLE UNIQUE.

Le Gouvernement est autorisé à accorder aux sieurs Joseph-Emmanuel Zaman, propriétaire à Saint-Josse-ten-Noode, et François Coppens, architecte et propriétaire à Bruxelles, la concession *d'un chemin de fer partant de Tubise, passant par Enghien, et se dirigeant vers Grammont ou vers les deux Acren*, aux clauses et conditions de la convention et du cahier des charges du 28 janvier 1855, annexés à la présente loi.

---

(<sup>1</sup>) Projet de loi, n° 457.  
Rapport, n° 280.

---